



Organe subsidiaire de mise en œuvre
Cinquante-huitième session
Bonn, 5-15 juin 2023

**Activités de renforcement des capacités menées par
les organes créés au titre de la Convention et du Protocole
de Kyoto**

Rapport de compilation-synthèse du secrétariat*

Résumé

Le présent rapport a été établi afin d'éclairer les débats devant avoir lieu à la douzième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités et à la septième réunion du Comité de Paris sur le renforcement des capacités. Il regroupe et synthétise les informations relatives aux activités de renforcement des capacités figurant dans les rapports publiés en 2022 par les organes compétents créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto, par les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et par le Conseil du Fonds pour l'adaptation.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Abréviations, sigles et acronymes

CDN	Contribution déterminée au niveau national
CET	Comité exécutif de la technologie
CKI	Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
GCE	Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
GES	Gaz à effet de serre
Groupe de facilitation	Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
MDP	Mécanisme pour un développement propre
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention
PEID	Petit(s) État(s) insulaire(s) en développement
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation
Programme mondial d'appui	Programme mondial d'appui pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I

I. Introduction

A. Mandat

1. La Conférence des Parties (COP) a chargé le secrétariat de rassembler et de synthétiser les informations relatives aux activités de renforcement des capacités figurant dans les rapports établis depuis la dernière réunion du Forum de Durban par les organes compétents créés au titre de la Convention et de soumettre le document correspondant aux sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) qui coïncideront avec les réunions du Forum de Durban, afin de faciliter les débats de ce dernier¹.
2. À sa vingt et unième session, la COP a décidé que le rapport de compilation-synthèse sur les activités de renforcement des capacités des organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto ferait partie des contributions soumises au Comité de Paris sur le renforcement des capacités (Comité de Paris)².
3. À sa deuxième session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a prié le secrétariat de faire figurer dans le rapport de compilation-synthèse des renseignements sur les activités menées par les organes qui concourent à l'application de l'Accord de Paris concernant les questions relatives au renforcement des capacités au titre de l'Accord³.

B. Objet du rapport

4. Le présent document synthétise les informations relatives au renforcement des capacités figurant dans les rapports ci-après :
 - a) Rapport du Comité de l'adaptation⁴ ;
 - b) Rapport du Groupe consultatif d'experts (GCE) des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention⁵ ;
 - c) Rapport du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre (CKI)⁶ ;
 - d) Rapports sur les quarante et unième et quarante-deuxième réunions du Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA)⁷ ;
 - e) Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris⁸ ;
 - f) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie (CET) et du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC)⁹ ;
 - g) Rapport du Comité permanent du financement (CPF)¹⁰ ;
 - h) Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie)¹¹ ;

¹ Décisions 2/CP.17, par. 146, et 1/CP.18, par. 78.

² Décision 1/CP.21, par. 79.

³ Décision 3/CMA.2, par. 6.

⁴ FCCC/SBI/2022/5.

⁵ FCCC/SBI/2022/16.

⁶ FCCC/SB/2022/6.

⁷ FCCC/SBI/2022/6 et FCCC/SBI/2022/18.

⁸ FCCC/SBI/2022/14.

⁹ FCCC/SB/2022/4.

¹⁰ FCCC/CP/2022/8–FCCC/PA/CMA/2022/7 et Add.1 à 6.

¹¹ FCCC/SB/2022/2 et Add.1 et 2.

- i) Rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP)¹² ;
- j) Rapport du Fonds vert pour le climat (FVC) à la COP¹³ ;
- k) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à la COP¹⁴ ;
- l) Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation¹⁵.

5. Les informations dont disposait le secrétariat sur les activités relatives au renforcement des capacités que les organes compétents avaient réalisées en 2022 mais après la publication des rapports mentionnés au paragraphe 4 ci-dessus ont également été prises en considération pour que le présent rapport soit à jour.

6. On trouvera dans l'additif du présent document une compilation de renseignements sur certaines activités liées au renforcement des capacités que des organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto ont réalisées¹⁶.

II. Principales conclusions et tendances nouvelles

7. En 2022, comme les années précédentes, les organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto ont mené diverses activités de renforcement des capacités et ont continué de collaborer dans des domaines de travail où ils ont pu dégager des possibilités de synergie.

8. Le nombre total d'activités de renforcement des capacités signalées a augmenté, passant de 164 en 2021 à 174 en 2022 (voir le tableau ci-dessous indiquant le nombre d'activités exécutées au cours de ces deux années par organisme). La catégorie où le plus d'activités ont été menées en 2022 est celle des manifestations, réunions techniques et forums (53), suivie par l'assistance et l'appui techniques (44), les outils et manuels (32), les webinaires, outils et cours (28) et les formations et ateliers (17).

Nombre d'activités relatives au renforcement des capacités menées par les organes constitués en 2021 et 2022

<i>Organe constitué</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
Comité de l'adaptation	8	14
Conseil exécutif du MDP	34	16
GCE	18	13
CRTC	26	21
Groupe de facilitation	4	7
CKI	4	10
Groupe d'experts des PMA	23	43
Comité de Paris	11	18
CPF	3	5
CET	16	14
Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie	17	13
Total	164	174

¹² FCCC/KP/CMP/2022/7.

¹³ FCCC/CP/2022/4.

¹⁴ FCCC/CP/2022/5.

¹⁵ FCCC/KP/CMP/2022/4–FCCC/PA/CMA/2022/3.

¹⁶ FCCC/SBI/2023/5/Add.1.

9. Le nombre d'activités signalées dans la catégorie des formations et des ateliers était nettement moins élevé en 2022 (17) qu'en 2021 (28), ce qui représente une baisse annuelle d'environ 40 % depuis 2020, 47 activités de ce type ayant été signalées pour 2020. Les activités signalées dans la catégorie de l'assistance et de l'appui techniques ont augmenté, passant de 26 en 2021 à 44 en 2022, et les activités signalées dans la catégorie des outils et manuels sont passées de 21 en 2021 à 32 en 2022.

10. La catégorie des manifestations, réunions techniques et forums comprend de nombreuses activités qui sont organisées régulièrement par les organes constitués, par exemple le Pôle de renforcement des capacités, l'Expo PNA et le forum du CPF. En 2021-2022, la participation en ligne a été mise en place et renforcée pour toutes les activités dans un souci d'adaptation aux restrictions imposées en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). En 2022, la plupart des activités ont été organisées dans un format hybride combinant visioconférence et présence en personne, ce qui a permis à un public plus large de comprendre les travaux de renforcement des capacités menés par les organes et d'y avoir accès.

11. Parmi les activités organisées en ligne en 2022, on peut citer : la tenue de webinaires et de dialogues ; l'organisation de cours d'apprentissage en ligne par le GCE et le Comité de Paris ; la publication de bulletins d'information élaborés par le Comité de l'adaptation, le Conseil du Fonds pour l'adaptation, le Conseil exécutif du MDP et le Comité de Paris ; la maintenance de portails tels que la plateforme NAP Central, mise au point sous la direction du Groupe d'experts des PMA, et le Centre d'échange d'informations des Fidji sur le transfert des risques, géré par le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie.

12. Les organes ci-après ont fourni une assistance et un soutien techniques en 2022 : le Groupe d'experts des PMA, concernant l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'action (PNA), et le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie (dans le cadre du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques), dans des domaines tels que la cartographie des zones à risques et les finances, les systèmes d'alerte rapide et les solutions fondées sur la nature.

13. En 2022, la plupart des organes ont élaboré des outils et des manuels sur toute une série de sujets liés au climat, parmi lesquels le renforcement des mesures liées à la communication relative à l'adaptation (Comité de l'adaptation), la présentation d'outils et de méthodes d'évaluation et d'analyse des impacts des mesures de riposte mises en œuvre afin de faciliter la diversification et la transformation économiques et de favoriser une transition juste (CKI), le recensement des lacunes et des besoins en matière de renforcement des capacités en vue de l'application de l'Accord de Paris (Comité de Paris), la présentation de méthodes permettant de rendre compte du financement de l'action climatique (CPF) et la présentation de moyens innovants permettant de transposer à plus grande échelle sur les marchés des pays en développement des solutions climatiques prometteuses pour concrétiser les ambitions nationales et internationales en matière de climat (CET).

14. Dans le cadre de leurs activités relatives au renforcement des capacités, les organes constitués se sont penchés sur divers sujets en adéquation avec les domaines prioritaires recensés dans le cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement établi en application de la décision 2/CP.7¹⁷, ainsi que sur des sujets plus récents tels que l'accès et le développement de la capacité d'accès au financement de l'action climatique, l'appropriation par les pays des mesures d'intervention et des initiatives, la transition juste, la mise en service du cadre de transparence renforcé et la réalisation des contributions déterminées au niveau national (CDN). Plusieurs organes, dont le Comité de l'adaptation, le CRTC, le Groupe de facilitation, le Comité de Paris et le CET, ont abordé, dans les activités de renforcement des capacités qu'ils ont menées en 2022, une ou plusieurs questions transversales, notamment la prise en compte des questions de genre, les droits de l'homme, le savoir des peuples autochtones et les jeunes. Ainsi, le CRTC (en partenariat avec le Groupe Femmes et genre et l'organisation Women Engage for a Common Future) a lancé en juin 2022 la septième édition du prix « Gender Just Climate Solutions », la plateforme des

¹⁷ Décision 2/CP.7, annexe, par. 15.

communautés locales et des peuples autochtones a tenu sa table ronde annuelle de la jeunesse et le Comité de Paris a organisé un cours en ligne visant à présenter les changements climatiques et les droits de l'homme.

15. Les activités relatives au renforcement des capacités menées par les organes concernés étaient destinées à un grand nombre de parties prenantes, parmi lesquelles des acteurs des secteurs public et privé, des universitaires, des membres de la société civile, des détenteurs du savoir autochtone et des jeunes. Créé par le Comité de Paris au début de l'année 2021, le groupe de coordination informel pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris continue d'offrir aux représentants des organes constitués, des entités fonctionnelles et des processus pertinents relevant de la Convention et de l'Accord de Paris un espace leur permettant d'échanger des informations et d'améliorer la cohérence et la coordination de leurs plans et activités de renforcement des capacités relatifs aux changements climatiques.

III. Éléments de renforcement des capacités dans les activités des organes créés au titre de la Convention

A. Comité de l'adaptation

16. En 2022, le Comité de l'adaptation a continué d'apporter un appui technique aux Parties et de les conseiller sur les mesures d'adaptation et les moyens de les mettre en œuvre (financement, technologie et renforcement des capacités).

17. Le Comité a publié quatre numéros de son bulletin sur le financement de l'adaptation, dans lequel les Parties et autres acteurs intéressés trouvent des nouvelles à jour sur les aspects de cette question ayant trait aux fonds, aux organes de la Convention et aux négociations ; ces numéros ont comptabilisé plus de 1 500 vues en 2022.

18. Le Comité a organisé trois manifestations dans le cadre de l'Expo PNA tenue à Gaborone. Elles étaient axées sur la promotion de l'inclusion des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation au niveau national ; la planification et les mesures en matière d'adaptation tenant compte des questions de genre ; l'adéquation entre l'appui et les besoins en matière d'élaboration et d'application des PNA. Ces manifestations ont été organisées en collaboration avec le Réseau mondial pour les PNA, le Groupe d'experts des PMA et diverses organisations.

19. Le Comité a publié deux documents techniques : le premier recense les besoins des Parties en matière d'adaptation et le second porte sur les technologies d'adaptation, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, des ressources en eau et des zones côtières. Le Comité a également publié quatre rapports (plus de 1 000 téléchargements) contenant une vue d'ensemble des appuis concernant les PNA (complétés par un outil interactif en ligne qui a déjà été consulté plus de 1 300 fois) ; un projet de directives supplémentaires à utiliser facultativement par les Parties pour communiquer des renseignements concernant l'adaptation ; un rapport de synthèse portant sur les expériences et les possibilités concernant les mesures d'adaptation et l'appui en la matière ; un rapport de synthèse sur les activités d'évaluation des coûts des mesures d'adaptation et la prise en charge de ces coûts par les pays en développement.

B. Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

20. En 2022, le GCE a continué de renforcer les capacités des Parties non visées à l'annexe I d'élaborer leurs communications nationales et leurs rapports biennaux actualisés et d'appliquer le cadre de transparence renforcé, et d'accroître les capacités des experts figurant dans le fichier des experts de la Convention de procéder à l'analyse technique de ces rapports biennaux. Toujours disponible, le cours en ligne sur l'établissement des communications nationales, en particulier sur l'évaluation de la vulnérabilité et de

l'adaptation, l'évaluation des mesures d'atténuation et les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (GES), avait été suivi par 118 experts nationaux (chiffre jusqu'en décembre 2022). Au cours du quinzième cycle du programme de formation à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés, 276 experts ont acquis les qualifications requises pour participer à l'analyse technique des rapports.

21. Le GCE a organisé trois ateliers régionaux de formation pratique sur les dispositifs institutionnels de mesure, de notification et de vérification et le cadre de transparence renforcé, y compris la gestion des données pour les inventaires de GES, qui ont réuni 134 participants venus de 90 pays en développement parties. Il a en outre ajouté à sa boîte à outils concernant les dispositifs institutionnels trois nouvelles études de cas, trois entretiens vidéo et deux courtes vidéos d'animation.

22. Le GCE a tenu trois webinaires régionaux sur le rôle des dispositifs relatifs à la transparence de l'action climatique au niveau national, auxquels ont participé 197 experts. Il a également organisé deux manifestations parallèles : une manifestation en marge de la cinquante-sixième session des organes subsidiaires, consacrée à l'intégration des conclusions du sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans les rapports relatifs aux changements climatiques, à laquelle ont participé plus de 80 experts, et une manifestation en marge de la vingt-septième session de la COP, qui a réuni 60 experts et a été l'occasion de présenter un résumé de l'appui fourni par le GCE aux pays en développement parties, des activités qui seront menées en 2023 et des conclusions du rapport d'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités du GCE.

23. En décembre 2022, le GCE a tenu son cinquième forum informel visant à offrir aux parties prenantes une plateforme de réflexion et d'échange de vues sur les moyens de surmonter les difficultés liées à l'établissement de rapports au titre de la transparence et à la transition vers le cadre de transparence renforcé, et à recueillir des observations sur l'appui offert par le GCE aux pays en développement et des propositions quant aux thèmes à traiter dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités en 2023.

C. Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

24. En 2022, le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie a présenté son deuxième plan de travail quinquennal glissant (2023-2027), conçu pour orienter l'exécution des fonctions du Mécanisme (mieux faire connaître la gestion globale des risques, renforcer la coordination et la cohérence de l'ensemble des efforts déployés, intensifier les mesures prises et soutenir plus efficacement la mise en œuvre d'approches pertinentes en ce qui concerne les pertes et préjudices dans les pays en développement) au moyen d'activités spécifiques menées dans cinq secteurs et de mesures transversales supplémentaires, telles que la sensibilisation aux pertes et préjudices et l'élaboration et la diffusion de guides techniques sur ce sujet, ainsi que l'organisation d'activités de renforcement des capacités et de formation concernant l'application de ces guides techniques et d'autres supports de connaissances. Les trois groupes d'experts du Mécanisme (chargés des phénomènes qui se manifestent lentement, des pertes autres qu'économiques et des mesures d'appui) ainsi que son groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques et son Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population ont progressé dans la mise en œuvre de leurs plans d'action respectifs.

25. Le Comité exécutif a mis à jour son guide en ligne sur les pertes et préjudices¹⁸, qui permet de s'orienter dans le dédale des travaux de procédure et des travaux thématiques et techniques menés dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie et par le Comité exécutif. Il a continué de gérer le Centre d'échange d'informations des Fidji sur le transfert des risques, qui est une bibliothèque ouverte de didacticiels et d'informations, y compris d'études de cas, sur l'assurance, le transfert de risques et les institutions.

¹⁸ Consultable à l'adresse : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/loss_and_damage_online_guide.pdf..

26. Le Comité exécutif a établi une synthèse de l'assistance technique dont bénéficient les pays en développement particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques grâce au Réseau de Santiago, en s'appuyant sur les informations fournies dans 14 communications. Il y décrit différentes formes d'assistance, dont la cartographie des zones à risques et l'évaluation et l'analyse des risques ; les systèmes d'alerte rapide ; les mesures préventives ; le financement de l'atténuation des risques, les régimes d'assurance et les mesures pour faire face à des imprévus ; les cadres et plans stratégiques et juridiques ; les solutions fondées sur la nature.

27. Parmi les autres activités de renforcement des capacités menées par le Comité exécutif, on peut citer l'organisation d'un atelier technique sur les dispositifs institutionnels relatifs au Réseau de Santiago, de la réunion d'information annuelle sur les réalisations accomplies et les problèmes qui se posent pour ce qui est de prévenir et de réduire les pertes et préjudices et de deux manifestations parallèles, dont une, tenue en marge de la cinquante-sixième session des organes subsidiaires, qui portait sur la nécessité d'établir des liens entre la science, les politiques et la pratique relatives aux changements climatiques pour remédier aux pertes et préjudices dus à des phénomènes qui se manifestent lentement, et une autre, tenue en marge de la vingt-septième session de la COP, qui était axée sur les prochaines étapes des travaux du Comité exécutif visant à traduire les directives de politique générale en solutions sur le terrain.

D. Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones

28. En 2022, le Groupe de facilitation a poursuivi ses activités visant à renforcer la capacité des peuples autochtones et des communautés locales de participer au processus découlant de la Convention, et à renforcer les capacités des Parties, des organes constitués et des autres acteurs concernés de travailler en collaboration avec les communautés locales et les peuples autochtones, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et d'autres processus liés aux changements climatiques.

29. À l'occasion de la cinquante-sixième session des organes subsidiaires, le Groupe de facilitation a organisé trois activités relatives au renforcement des capacités : un atelier de formation sur la prise en compte du savoir autochtone dans l'élaboration des politiques et l'action climatique, notamment en ce qui concerne l'adaptation, l'atténuation et le renforcement de la résilience ; un atelier informel de dialogue et de communication avec les jeunes en deux parties destiné à renforcer les capacités des jeunes autochtones afin de leur permettre de relater leur expérience et de mieux faire entendre leur voix dans le processus découlant de la Convention ; une table ronde sur les programmes d'études et les matériels de formation élaborés par des peuples autochtones, qui vise à mieux faire comprendre le savoir autochtone et son rôle important dans l'évaluation des changements climatiques et la lutte contre ceux-ci.

30. Dans le cadre de la Semaine du climat de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, tenue à Dubaï (Émirats arabes unis) du 28 au 31 mars 2022, le Groupe de facilitation a organisé une manifestation parallèle sur la bonne intendance de la nature destinée à promouvoir une action climatique inclusive. Celle-ci a été l'occasion d'échanger des données d'expérience et de formuler des observations au sujet des effets des changements climatiques sur les moyens de subsistance et les écosystèmes et d'encourager les partenariats inclusifs et équitables entre les peuples autochtones, les communautés locales, les Parties et d'autres entités, dans le cadre des efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre les changements climatiques.

31. La réunion birégionale Asie-Afrique s'est tenue du 13 au 15 octobre 2022, dans le cadre du deuxième plan de travail triennal de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones. Elle visait à renforcer la capacité des représentants des peuples autochtones et des communautés locales à participer au processus découlant de la Convention.

32. La table ronde annuelle de la jeunesse, organisée par la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones dans le cadre de la vingt-septième session de la COP, était axée sur le rôle des jeunes autochtones et des jeunes des communautés locales dans la conception et la mise en œuvre des politiques et des actions climatiques à tous les niveaux, y compris dans le processus découlant de la Convention, et sur le renforcement de leur participation dans ces domaines. Dans le cadre de la vingt-septième session de la COP, l'équipe de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones et l'équipe chargée du Plan d'action pour l'égalité des sexes ont engagé un dialogue conjoint, qui a permis de mettre en avant le rôle de premier plan que jouent les femmes dans la mise en œuvre de solutions climatiques durables et porteuses de transformation et qui a favorisé les échanges directs entre les femmes autochtones, les femmes des communautés locales et les dirigeantes du processus découlant de la Convention sur le rôle de chef de file dans l'élaboration des politiques et des actions climatiques.

E. Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre

33. En 2022, le CKI a continué de travailler sur les effets des mesures de riposte mises en œuvre au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris en améliorant la coopération entre les Parties, les parties prenantes, les organisations extérieures, les experts et les institutions, en aidant les Parties à mieux comprendre les effets des mesures d'atténuation et en leur permettant d'échanger des informations, des données d'expérience et des renseignements sur les meilleures pratiques en vue d'accroître leur résilience face à ces effets.

34. Conformément au plan de travail du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et du CKI, ce dernier a organisé des manifestations en vue d'accroître les connaissances et les capacités des parties prenantes en matière de diversification économique et de transition juste, ainsi qu'en ce qui concerne l'analyse de l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.

35. Le CKI a élaboré deux documents techniques : le premier sur le renforcement des capacités en matière d'étude d'impact et le second sur les divers outils et méthodes d'évaluation de l'impact, assorti d'une base de données sur ces outils et méthodes de modélisation et d'évaluation des impacts des mesures de riposte. Cette base de données a pour but d'améliorer l'accès des utilisateurs à ce type d'informations. Le CKI a en outre achevé l'élaboration d'un recueil de stratégies impulsées par les pays relatives à la transition juste et à la diversification économique, dans lequel sont recensées les difficultés et les perspectives liées à la mise en œuvre de politiques et de stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et dont la publication est prévue en 2023.

36. Au cours de ses sixième et septième réunions, le CKI a débattu de l'élaboration de deux autres documents techniques et a progressé sur ce plan. Le premier document consisterait à recenser et à évaluer l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, compte tenu de l'équité entre les générations, des questions de genre et des besoins des communautés locales, des peuples autochtones, des jeunes et des personnes vulnérables. Le second document porterait sur les répercussions sociales, économiques et environnementales de trois secteurs et domaines d'activité nouveaux ou émergents (captage, utilisation et stockage du dioxyde de carbone, production d'hydrogène et intelligence artificielle) et permettrait de trouver des moyens d'optimiser les effets positifs et de réduire au minimum les effets négatifs.

37. En marge de la cinquante-sixième session des organes subsidiaires, le CKI a organisé une manifestation afin de promouvoir ses propres travaux et d'engager des débats sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et sur les types d'outils et de méthodes d'évaluation de l'impact sur la planification des politiques qui sont disponibles et leur importance. À sa septième réunion, il a organisé un débat d'experts sur l'évaluation des retombées sociales, environnementales et économiques positives des politiques et des mesures de lutte contre les changements climatiques, lors duquel des recommandations ont été formulées, lesquelles ont ensuite été transmises au forum sur l'impact des mesures de

riposte mises en œuvre et adoptées à la vingt-septième session de la COP. Dans le cadre de la même session de la COP, le CKI a également organisé, à l'occasion de la quatrième édition du Pôle de renforcement des capacités, une séance d'établissement de contacts à des fins de renforcement des capacités en soutien à la réalisation d'une transition juste, ainsi qu'une manifestation, au pavillon « transition juste », pour la mise en commun de données d'expérience et d'enseignements tirés des mesures prises en Asie du Sud-Est, en Espagne et au Canada en faveur d'une transition juste.

F. Groupe d'experts des pays les moins avancés

38. En 2022, le Groupe d'experts a continué d'aider les PMA à établir leur plan national d'adaptation (PNA).

39. Dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts, le Groupe d'experts a fourni des conseils techniques et un appui direct à 18 PMA afin de les faire progresser dans l'établissement et l'exécution de leur PNA. Il a formulé des observations au sujet de 9 projets de PNA et a facilité les échanges entre les autorités publiques et les organismes des Nations Unies. En 2022, 38 PMA d'Afrique et d'Asie ont bénéficié de l'aide à la rédaction de propositions de projet de PNA fournie par le Groupe d'experts, notamment sous forme d'ateliers connexes, qui a fait éclore plus de 50 idées de projets, rassemblées dans des catalogues de projets et publiées en ligne. Le Groupe d'experts a poursuivi ses activités de suivi auprès des PMA dans le cadre des dialogues nationaux sur les PNA.

40. L'Expo PNA, organisée par le Groupe d'experts, a réuni plus de 400 participants ainsi que 9 représentants d'organismes, d'organisations et d'organes des Nations Unies, 10 représentants d'organisations et de réseaux internationaux et 4 représentants de centres et de réseaux régionaux, qui y ont participé en qualité d'experts, d'organisateur ou d'orateurs principaux. L'Expo PNA a contribué à faire naître des idées sur les moyens de faciliter la transformation dans la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation, a permis de créer des réseaux de praticiens dans des domaines précis de l'adaptation et de renforcer la coopération régionale, notamment dans l'action menée pour faire face aux risques climatiques transfrontières et a servi de cadre à la diffusion et à la promotion de publications et de produits conjoints, dont un livre mettant en avant les résultats des PNA dans les PMA.

41. Le groupe de travail technique sur les PNA, qui a continué de collaborer avec des organisations, des centres régionaux et des réseaux afin de promouvoir la fourniture de conseils et d'un appui techniques aux PMA, a créé quatre sous-groupes chargés de mener ces travaux à bien de façon plus coordonnée. Le Groupe d'experts a continué d'actualiser NAP Central, principale plateforme d'informations et de ressources sur les PNA. Au 31 décembre 2022, la plateforme répertoriait 41 PNA de pays en développement, ainsi que divers produits liés à l'élaboration des PNA et 35 suppléments aux directives techniques sur les PNA. En octobre 2022, le Groupe d'experts a en outre organisé à l'intention des experts figurant dans le fichier d'experts des PNA des PMA un webinaire sur l'outil d'alignement sur l'Accord de Paris.

G. Comité de Paris sur le renforcement des capacités

42. En 2022, le Comité de Paris a mené des activités en lien avec le renforcement des capacités dans ses trois domaines de travail prioritaires, à savoir accroître la cohérence et la coordination du renforcement des capacités, recenser les lacunes et les besoins en matière de capacités et recommander des moyens pour y faire face, et promouvoir la sensibilisation, le partage des connaissances et de l'information et la mobilisation des parties prenantes. Ces activités concordaient avec son domaine d'intervention annuel, lequel consistait en 2022 à renforcer les capacités pour faciliter la mise en œuvre cohérente des contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre des plans de développement nationaux et du redressement durable. Le Comité de Paris a publié à cet effet une synthèse de 30 observations relatives à son domaine d'intervention, formulées par des Parties et des entités non parties.

43. Dans le cadre de son domaine de travail prioritaire consacré à l'amélioration de la cohérence et de la coordination des activités de renforcement des capacités, le Comité de Paris a organisé deux réunions du groupe de coordination informel pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris. Il a aussi veillé à actualiser régulièrement la vue d'ensemble prospective des activités liées au renforcement des capacités menées au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, qu'il met à la disposition du public. Il a en outre publié un résumé des informations communiquées par les membres du groupe de coordination informel concernant les actions menées par les organes, les entités et les processus découlant de la Convention et de l'Accord de Paris pour faire face aux lacunes et aux besoins en matière de capacités, y compris 35 activités ou domaines de travail représentatifs de ces efforts.

44. Dans le cadre de son domaine de travail prioritaire qui consiste à recenser les lacunes et les besoins en matière de capacités et les moyens d'y faire face, le Comité de Paris a publié, avec le soutien de huit partenaires, une boîte à outils contenant plus de 50 ressources destinées à aider les pays à évaluer leurs besoins et lacunes en matière de capacités relatives à l'application de l'Accord de Paris. En mars 2022, il a organisé un débat en ligne visant à promouvoir cette boîte à outils et a présenté, à cette occasion, divers outils et méthodes de renforcement des capacités. En 2021, le Comité de Paris a lancé une formation en ligne sur la prise en compte des préoccupations liées aux droits de l'homme dans l'action climatique, élaborée conjointement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le nombre d'inscrits à cette formation a augmenté de 121 % et celui des certificats délivrés, de 162 %. Au 31 décembre 2022, on comptait 18 037 apprenants inscrits et 4 596 certificats de fin de stage délivrés.

45. Le Comité de Paris a publié une synthèse de 18 communications reçues de Parties et d'entités non parties sur les meilleures pratiques, outils et autres ressources liés aux activités de renforcement des capacités menées pour atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris. Ces pratiques et outils ont été examinés à l'occasion d'une manifestation spéciale organisée dans le cadre de la quatrième édition du Pôle de renforcement des capacités. Une autre manifestation spéciale organisée pendant la même édition du Pôle de renforcement des capacités a été consacrée à l'examen d'un document technique publié par le Comité de Paris sur les moyens d'améliorer l'appropriation par les pays en développement du renforcement et du maintien des capacités en matière d'action climatique.

46. Dans le cadre de son domaine de travail prioritaire sur la promotion de la sensibilisation, du partage des connaissances et de l'information et de la mobilisation des parties prenantes, le Comité de Paris a mené à terme la série de manifestations régionales intitulées « Le renforcement des capacités pour et par les jeunes », organisées pendant les semaines régionales du climat, la dernière manifestation ayant eu lieu durant la Semaine du climat de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Conformément à son domaine d'intervention de 2022, le Comité de Paris a organisé des manifestations parallèles, dans le cadre des Semaines du climat en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes, et s'est entretenu avec 70 participants des capacités nécessaires pour faciliter l'intégration horizontale et verticale des CDN dans les programmes relatifs au climat et au développement et l'harmonisation de ces programmes à différents niveaux de gouvernance.

47. Toujours dans ce même domaine de travail prioritaire, à la vingt-septième session de la COP, le Comité de Paris a accueilli la quatrième édition du Pôle de renforcement des capacités, dont les 48 manifestations organisées par 56 partenaires ont réuni plus de 3 500 participants sur place et en ligne. L'édition du Pôle de renforcement des capacités est une activité prescrite qui se tient chaque année pendant la session de la COP et vise à faciliter l'échange des données d'expérience, des connaissances, des expériences concluantes et des enseignements tirés sur la meilleure façon de soutenir le renforcement des capacités dans les pays en développement, à présenter des outils et des méthodes de renforcement des capacités, et à développer la collaboration et les partenariats entre les acteurs du domaine. Le Comité de Paris a organisé un webinaire sur la suite à donner à la onzième réunion du Forum de Durban, qui a permis aux participants de mettre en commun leurs connaissances, leurs bonnes pratiques et des exemples concernant le rôle du renforcement des capacités dans l'innovation climatique et l'écologisation des compétences en matière d'action climatique.

48. Le Comité de Paris a continué de coordonner les travaux de son Réseau – une association qui réunit des acteurs prenant part aux efforts de renforcement des capacités dans le domaine du climat et comptait, au 31 décembre 2022, 323 membres originaires de 86 pays. Il a aussi pris des mesures pour que les membres puissent collaborer, nouer de nouveaux partenariats, partager des données d’expérience, des informations sur les bonnes pratiques et des outils, et renforcer leurs connaissances et leurs capacités dans le domaine du climat.

49. Parmi les autres activités de renforcement des capacités menées par le Comité de Paris, on peut citer l’élaboration d’un rapport de synthèse pour la composante d’évaluation technique du premier bilan mondial et la mise à jour régulière des informations sur le portail du renforcement des capacités.

H. Comité exécutif de la technologie et Centre-Réseau des technologies climatiques

1. Activités conjointes

50. Le Comité exécutif de la technologie (CET) et le Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) ont continué de collaborer étroitement en 2022 pour soutenir l’application du cadre technologique. Dans le prolongement de leur publication conjointe sur la technologie et les contributions déterminées au niveau national (CDN) sortie en 2021, ils ont coorganisé, en marge de la cinquante-sixième session des organes subsidiaires, une manifestation parallèle sur le rôle de la technologie dans l’élaboration de CDN plus ambitieuses, afin de faire connaître les conclusions de leur publication conjointe. Cette manifestation a été suivie par plus de 140 participants en ligne. À la vingt-septième session de la COP, le CET et le CRTC ont coorganisé une manifestation parallèle ayant pour objet de présenter les travaux du Mécanisme technologique, actuels et futurs, consacrés à l’innovation technologique au service de l’application de l’Accord de Paris par les pays. Elle a réuni plus de 80 participants sur place et plus de 980 participants en ligne.

51. Le CET et le CRTC ont collaboré étroitement à l’élaboration du premier programme de travail conjoint du Mécanisme technologique, qui vise à accroître la cohérence et les synergies. Une manifestation de haut niveau a été organisée pendant la vingt-septième session de la COP pour le lancement du programme de travail. Elle a réuni des responsables gouvernementaux de haut niveau, des hauts fonctionnaires des Nations Unies, des membres du CET, des membres du Conseil consultatif du CRTC et d’autres parties prenantes.

2. Comité exécutif de la technologie

52. Comme les années précédentes, le CET a axé ses activités de renforcement des capacités sur l’établissement de supports de connaissances et l’organisation de manifestations. Il a élaboré quatre notes d’orientation sur la création d’un environnement favorable à la mise au point et au transfert de technologies et les difficultés dans ce domaine, les liens entre le processus d’évaluation des besoins technologiques et le processus de réalisation de la CDN, les données d’expérience et les enseignements tirés de l’appui aux technologies climatiques fourni par les entités fonctionnelles du Mécanisme financier, et les approches innovantes de la prise en compte des solutions fondées sur la technologie et sur la nature mettant l’accent sur le renforcement des mesures relatives à l’adaptation concernant les côtes et les océans. Grâce à ces notes d’orientation, les travaux du CET atteignent un plus grand nombre de Parties, de responsables politiques et de parties prenantes dans le domaine des technologies. Autre support de connaissances comportant une forte proportion d’activités de renforcement des capacités, un recueil des bonnes pratiques et des enseignements acquis dans le cadre de la mise en place des systèmes nationaux d’innovation et de leur fonctionnement a été élaboré. Le CET a collaboré étroitement avec des partenaires relevant ou non de la Convention afin de mettre en valeur et de diffuser les résultats de ses travaux sur les systèmes nationaux d’innovation, notamment dans le cadre des séances de travail approfondi tenues par le Comité de Paris au Forum de Durban de 2022.

53. Le CET a organisé deux dialogues thématiques : un dialogue tenu en ligne en parallèle avec sa vingt-quatrième réunion qu'il avait consacré à ses travaux sur les conditions qui inciteraient les secteurs privé et public à contribuer à la mise au point et au transfert de technologies, suivi par plus de 120 personnes en ligne, et un dialogue hybride sur la promotion de systèmes de mobilité résilients, intelligents, durables et équitables, organisé en collaboration avec la Fondation BMW à la vingt-septième session de la COP, qui a réuni plus de 60 participants en personne et 280 participants en ligne. Ce dialogue a aussi permis de mettre en lumière les travaux techniques du CET sur les technologies de décarbonisation à grande échelle à l'appui d'un transport routier durable. En collaboration avec des organisations non gouvernementales d'enfants et de jeunes, le CET a organisé, dans le cadre de la conférence mondiale des spécialistes des technologies et des innovations durables, une séance au cours de laquelle une centaine de participants ont échangé sur des approches novatrices portées par des jeunes en matière de technologies climatiques et d'adaptation.

54. Le CET a collaboré avec des parties prenantes, par des appels à communications (il a reçu 13 communications de Parties, d'organisations non gouvernementales, d'organismes des Nations Unies et d'autres entités), ainsi que dans le cadre de ses réunions et d'engagements bilatéraux (conclus avec plus de 20 partenaires potentiels), à l'élaboration de son nouveau plan de travail glissant (2023-2027) et du premier programme de travail conjoint du Mécanisme technologique.

3. Centre-Réseau des technologies climatiques

55. En 2022, le CRTC a mené 21 activités relatives au renforcement des capacités aux niveaux mondial, régional et national. Il a organisé trois webinaires sur le financement durable, les émissions de carbone et les chaînes de valeur durables liées aux chaînes de blocs, qui ont été suivis par 213 participants, et un autre webinaire sur la gouvernance efficace et la transformation numérique comme moyens d'accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

56. Le CRTC a organisé avec les entités nationales désignées (END) deux programmes thématiques conjoints comprenant cinq visites sur le terrain : un programme auquel ont participé 15 représentants d'END, qui portait sur la création conjointe de projets multilatéraux d'assistance technique permettant d'établir des liens entre les mécanismes et visait à renforcer les capacités d'innovation nationales pour faire face à la crise climatique liée à l'eau, et un programme relatif à l'innovation et aux technologies numériques ayant pour objectif d'accroître la viabilité globale des systèmes agricoles et alimentaires, auquel ont participé 26 représentants d'END et des ministères de l'agriculture de 14 pays.

57. Le CRTC a en outre organisé deux campagnes de mise en relation à l'intention d'END ayant besoin d'une assistance technique : la première, tenue à Incheon (République de Corée) dans le but de mettre en relation des END avec des experts en technologies climatiques, a permis à 15 END d'avoir accès à environ 40 solutions fondées sur les technologies climatiques ; la deuxième, qui a permis de mettre des END en relation avec des experts du National Institute of Green Technology¹⁹ de la République de Corée (et membre du Réseau), a débouché sur une réunion bilatérale entre l'END du Ghana et un partenaire potentiel. De plus, une manifestation de mise en réseau a été organisée pour les membres du CRTC venant de la République de Corée dans le but de les mettre en contact avec les bons partenaires et les bonnes ressources. Quatre membres ont présenté leurs solutions technologiques à cette occasion. Des liens ont également pu être créés entre des membres du CRTC et plus de 15 parties prenantes locales présentes.

58. En tout, 38 représentants d'END ont pris part au Forum régional CRTC-END, qui s'est déroulé sur deux jours dans le cadre de la Semaine africaine du climat, afin d'examiner l'action menée par le CRTC en Afrique et des considérations stratégiques connexes, et de mettre en commun des exemples de succès obtenus en matière d'assistance technique en Afrique, dans les cinq domaines du cadre technologique. Quinze autres participants ont assisté à deux séances de formation sur l'analyse des infrastructures de mesurage avancé et les dispositifs de stockage de l'énergie en aval du compteur (BTM – behind-the-meter), et

¹⁹ Anciennement nommé « Green Technology Center Korea ».

les résultats en la matière, organisées à l'intention des principales parties prenantes du Council for Scientific and Industrial Research et d'Eskom en Afrique du Sud.

59. En s'inspirant d'Antigua-et-Barbuda et du système national de données et d'informations sur l'environnement récemment établi par le pays, le CRTC a tenu un webinaire sur le recours à des systèmes intégrés de gestion de l'information aux fins de l'établissement de rapports sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Ce webinaire, suivi par 78 participants, a permis de donner un aperçu du processus de mise en œuvre des systèmes nationaux de données et d'informations sur l'environnement et de la manière dont ils peuvent aider les pays à lutter contre les changements climatiques et à s'adapter à leurs effets.

60. Au cours de son webinaire sur les solutions fondées sur la nature pour faire face aux nouvelles difficultés liées à la gestion de l'eau, organisé en coopération avec le Centre PNUE-DHI de collaboration sur l'eau et l'environnement le 12 octobre 2022 et suivi par 223 participants, le CRTC a publié sa nouvelle note d'information sur les solutions fondées sur la nature pour faire face aux nouvelles difficultés liées à la gestion de l'eau dans la région Asie-Pacifique.

61. Compte tenu de la demande et du besoin croissants d'échanges de connaissances et de collaboration régionale entre les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique et d'Asie du Sud en ce qui concerne les transports à faible émission de carbone axés sur la mobilité électrique, le CRTC a organisé à New Delhi, du 20 au 23 juin 2022, en partenariat avec Energy and Resources Institute et le National Institute of Green Technology de la République de Corée, un atelier, qui a permis à 11 participants venant de 10 pays des régions de l'Asie et du Pacifique et de l'Afrique d'approfondir leurs connaissances et de mettre en commun leur expérience des technologies et initiatives en matière de transports à faible émission de carbone. Une note d'information sur les possibilités de développement à faible émission de carbone dans ces régions a été diffusée dans le cadre d'un webinaire consacré au même thème, tenu le 29 juillet 2022. Ces efforts ont contribué au renforcement des échanges Sud-Sud sur les possibilités de transfert de technologies entre les pays et entre pays et secteurs.

62. En plus de ses activités aux niveaux mondial et régional, le CRTC a œuvré à l'échelle nationale, notamment : en fournissant une assistance technique, y compris sous forme de programmes de formation et d'ateliers, visant à améliorer la capacité des petites et moyennes entreprises agroalimentaires d'adopter et de commercialiser les technologies climatiques (Thaïlande) ; en renforçant la capacité des organismes et des acteurs du secteur de l'eau de développer des technologies climatiques (Sri Lanka) ; en appliquant un modèle de prévision des risques de sécheresse (Saint-Kitts-et-Nevis) ; en mettant en œuvre des processus d'évaluation des besoins technologiques et/ou des plans d'action technologique (Chili et Paraguay) ; en validant la faisabilité et la viabilité des technologies climatiques applicables dans les exploitations laitières (Uruguay).

63. Concernant la question transversale de la participation des jeunes, le CRTC a mis au point un programme d'innovation climatique pour les jeunes de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, qui a permis à 80 jeunes de 14 pays d'acquérir des compétences en matière d'innovation et de bénéficier d'un encadrement afin de mettre au point des solutions climatiques pour la région. Dans le cadre du programme « Solutions climatiques équitables à l'égard des femmes », 15 participants ont bénéficié d'un financement de 2 000 EUR, d'une aide au voyage pour assister à la cérémonie de remise des prix qui s'est tenue pendant la vingt-septième session de la COP, ainsi que d'un programme de mentorat et de formation en matière de sensibilisation, de collecte de fonds et de technologies, proposé par des membres du CRTC et du Groupe Femmes et genre.

I. Comité permanent du financement

64. En 2022, le Comité permanent du financement (CPF) a continué de s'intéresser au renforcement des capacités dans le cadre du Forum qu'il organise et qui réunit chaque année un large éventail de parties prenantes afin d'examiner des questions relatives au financement de l'action climatique et de favoriser l'établissement de liens et la cohérence dans la

mobilisation et l'octroi de fonds pour l'action climatique. Compte tenu des principaux résultats de la première partie du Forum organisé par le CPF en 2021, la seconde partie du Forum s'est tenue sous une forme hybride à Cairns (Australie), du 26 au 28 septembre 2022. Parmi les questions examinées par les participants (80 en personne et 30 en ligne), qui représentaient plusieurs pays et institutions, on peut citer : le manque de capacité, en particulier dans les pays en développement, à tenir compte de la valeur des biens et services écosystémiques dans les services économiques et financiers ; la nécessité d'établir un dossier de décision concernant l'investissement dans la nature et les écosystèmes ; la nécessité de renforcer les capacités et l'assistance technique voulues pour améliorer l'accès des pays en développement, y compris la population locale et les peuples autochtones, au financement international des solutions fondées sur la nature, aux niveaux national et infranational ; les mesures qui pourraient être prises pour renforcer ces capacités.

65. Le CPF a publié la cinquième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat, qui vise à faire la lumière sur la répartition géographique et thématique de ces flux, à donner un aperçu actualisé des méthodes d'établissement de rapports sur le financement de l'action climatique et l'appui au renforcement de la capacité à mettre au point des systèmes nationaux de suivi de ce financement, à définir le financement de l'action climatique et à rassembler des informations relevant du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris. D'autres activités de renforcement des capacités ont été menées par le CPF, notamment des travaux sur les définitions du financement de l'action climatique et des travaux relatifs au paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris.

IV. Éléments de renforcement des capacités dans les activités des organes créés au titre du Protocole de Kyoto : Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre

66. En 2022, le Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP) a continué de fournir aux forums et à d'autres parties prenantes un appui en matière de renforcement des capacités, notamment dans le cadre de la vingt-troisième réunion du Forum des autorités nationales désignées, à laquelle ont assisté 38 participants et qui avait pour but de renforcer les capacités, de faciliter l'échange d'informations et de favoriser le dialogue sur les moyens de fournir un appui supplémentaire à l'action climatique par l'intermédiaire du MDP. Par la suite, deux réunions régionales du Forum des autorités nationales désignées, tenues dans les régions de l'Afrique et de l'Amérique latine et des Caraïbes et auxquelles ont participé 34 personnes, ont fourni aux représentants des autorités nationales désignées une nouvelle occasion d'échanger des points de vue et des données d'expérience, notamment avec le Conseil exécutif du MDP, sur des questions liées au Mécanisme, telles que les mesures temporaires relevant du Mécanisme, le transfert des activités relevant du Mécanisme et les besoins en matière de renforcement des capacités.

67. Le Conseil exécutif du MDP a organisé un atelier de mise au point à l'intention des entités opérationnelles désignées afin de renforcer leurs capacités et leurs connaissances en matière de validation et de vérification des activités du MDP dans le cadre des nouvelles réglementations approuvées par le Conseil exécutif. Cet atelier a réuni 30 participants. Le Conseil exécutif a également tenu quatre visioconférences avec 53 membres du personnel de ces entités afin de les informer des nouvelles réglementations et de leur donner des précisions à ce sujet. Des membres du Groupe d'experts de l'accréditation du MDP y ont participé en tant qu'observateurs.

68. Dans le cadre de son appui aux régions, le Conseil exécutif du MDP, par l'intermédiaire des centres régionaux de collaboration, a mené 11 activités relatives au renforcement des capacités qui ont attiré en moyenne 35 participants, chacune. Il a notamment proposé des modules de formation, des ateliers et des rencontres destinées au partage de connaissances sur des sujets tels que les actions ambitieuses et crédibles menées au titre des campagnes « Objectif zéro » ; les besoins en données nécessaires à l'établissement de scénarios de référence ; la décarbonisation ; le renforcement du pouvoir

d'action et de la participation des jeunes ; les marchés de droits d'émission de carbone, la tarification du carbone et les mécanismes connexes.

69. En outre, 120 participants ont pris part à une manifestation tenue en marge de la vingt-septième session de la COP pour examiner l'infrastructure du MDP, y compris le cadre réglementaire, les méthodes, les centres régionaux de collaboration, le système d'accréditation, le registre, les forums et les programmes de renforcement des capacités, que l'organe de supervision²⁰ du mécanisme, créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris, pourrait utiliser en vue de faciliter la mise en œuvre accélérée du mécanisme.

V. Éléments de renforcement des capacités décrits par les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et le Conseil du Fonds pour l'adaptation

A. Fonds vert pour le climat

70. Comme cela est indiqué dans le onzième rapport du Fonds vert pour le climat (FVC) à la COP et l'additif à ce rapport²¹, le FVC a continué d'appuyer le renforcement des capacités au moyen de son Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires, de son mécanisme de financement de la préparation des projets et de ses programmes et projets approuvés, qui font partie de ses guichets thématiques consacrés à l'adaptation et à l'atténuation.

71. Priorité stratégique du FVC, le Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires est destiné à appuyer les initiatives impulsées par les pays en développement qui visent à renforcer les capacités institutionnelles, les mécanismes de gouvernance et les cadres de planification et de programmation de ces pays afin de leur permettre de définir un programme d'action climatique à long terme porteur de changement, notamment à l'aide de subventions et d'une assistance technique. Le FVC a affirmé que le Programme était conçu pour être un outil flexible à l'appui des pays en développement, mais il n'a pas établi de liste d'activités susceptibles d'être soutenues. L'un des objectifs du Programme consiste à garantir à tous les pays bénéficiaires du FVC un environnement favorable, notamment des capacités institutionnelles accrues et des stratégies nationales solides, qui leur permette de mettre en œuvre des projets et des programmes porteurs de changement conformes aux priorités nationales en matière de changements climatiques et aux domaines de résultats du FVC, y compris ceux définis dans leurs CDN et leur plan national d'adaptation (PNA) actualisés, et, *in fine*, de se rapprocher des objectifs énoncés dans la Convention et l'Accord de Paris. Le Programme contribue aussi au renforcement des capacités institutionnelles dans les principaux secteurs que sont, notamment, l'énergie, l'agriculture et la foresterie, et encourage la collaboration et la mise en commun des connaissances entre les pays et les parties prenantes. Après avoir adopté la décision B.33/04 à sa trente-troisième réunion, le Conseil du FVC a demandé au secrétariat du FVC de mettre à jour la stratégie relative au Programme et de la lui présenter, révisée, à sa trente-sixième réunion²². À sa trente-troisième réunion, le Conseil a en outre approuvé l'allocation de fonds supplémentaires d'un montant de 166,94 millions de dollars É.-U. au Programme.

72. Au 10 octobre 2022, le FVC avait approuvé 651 demandes portant sur la planification au titre du Programme émanant de 141 pays, dont des demandes d'appui à l'élaboration de PNA et d'autres processus de planification de l'adaptation, ainsi que 33 différentes manifestations axées sur la planification, telles que des dialogues structurés, des ateliers régionaux et des conférences mondiales du FVC. Un montant total de 459,05 millions de dollars avait été engagé ou dépensé. Sur les 141 pays dont les demandes portant sur la planification ont été approuvées, 84 étaient des PEID, des PMA ou des États d'Afrique. Au 10 octobre 2022, le FVC avait également approuvé 87 propositions de planification de

²⁰ Créé en application de la décision 3/CMA.3.

²¹ FCCC/CP/2022/4 et Add.1.

²² Document GCF/B.33/04, annexe I, du FVC.

l'adaptation, et 40 autres propositions de ce type en étaient à différents stades du processus d'examen.

73. Le FVC a continué d'appuyer le renforcement des capacités à l'aide de projets et de programmes qui faisaient partie de ses guichets thématiques consacrés à l'adaptation et à l'atténuation. Le Cadre intégré de gestion des résultats étant appliqué à tous les projets du FVC approuvés à la trente-deuxième réunion du Conseil ou ultérieurement, l'adoption d'un modèle actualisé pour les propositions de financement, conformément au Cadre, permettrait de procéder de manière plus structurée à la collecte de données sur les activités relatives au renforcement des capacités menées dans le cadre des projets et des programmes du FVC, au moyen d'une sous-section du modèle qui serait consacrée au renforcement des capacités. En outre, le secrétariat du FVC s'est employé à élaborer dix guides sectoriels dans les huit domaines de résultats du FVC, en application de la décision B.17/08 du FVC. Ceux-ci devraient également servir d'outils aux entités accréditées et aux autres parties prenantes pour renforcer les capacités d'élaboration de propositions de financement bien conçues et porteuses de changement.

74. Concernant les activités de renforcement des capacités soutenues par le dispositif du FVC destiné au secteur privé, des ressources ont été investies pour aider les entités infranationales et les autres parties prenantes des pays en développement, y compris des PEID et des PMA, à surmonter les obstacles et difficultés qui les empêchent d'attirer des investissements privés vers des projets d'atténuation et d'adaptation finançables à l'échelle infranationale. Dans ce contexte, l'appui fourni par le mécanisme de financement de la préparation des projets couvre l'élaboration d'études de faisabilité sur des possibilités d'investissement, le renforcement des capacités de monter des projets finançables et la conception d'indicateurs et d'outils qui favorisent la résilience climatique et l'atténuation. Parmi les autres formes d'assistance technique offertes par le FVC, on peut citer le renforcement du pouvoir d'action des communautés locales et de leurs capacités de gestion, le renforcement de la capacité des femmes et des filles de jouer un rôle plus important dans la bonne intendance de l'environnement, et le renforcement de la capacité de montrer que de nouvelles solutions financières dans le secteur de l'atténuation et des partenariats avec des entreprises locales privées, y compris les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, permettraient de renforcer les capacités des marchés locaux en matière d'atténuation. En plus de ces efforts, d'autres formes d'assistance technique ont été offertes dans certains cas pour faire face aux risques et obstacles réels ou supposés qui limitent les investissements en matière d'efficacité énergétique dans des secteurs précis de pays en développement. Une aide financière a également été fournie aux acteurs financiers locaux afin de faciliter la mise en œuvre d'un large éventail de programmes.

75. Enfin, le FVC a continué de collaborer, par l'intermédiaire du groupe de coordination informel pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, avec d'autres organes constitués, en particulier avec le Comité de Paris, en contribuant aux appels à communications du Comité visant à recueillir, entre autres renseignements, des informations sur les outils et méthodes existants servant au renforcement des capacités qui permettent aux pays d'atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris, ainsi que sur l'expérience, les meilleures pratiques et les enseignements à retenir quant aux moyens de renforcer la maîtrise par les pays en développement de la mise en place et du maintien de leurs capacités.

B. Fonds pour l'environnement mondial

76. Au cours de la période considérée, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), par l'intermédiaire de sa caisse, du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques, a continué de financer des projets pilotés par les pays et axés sur l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation à ces changements, le transfert des technologies, le renforcement de la transparence et l'établissement de rapports. La dimension « renforcement des capacités » est intégrée dans les projets et programmes au moment de leur conception. Les projets financés par ces Fonds couvrent 11 des domaines prioritaires en matière de renforcement des capacités, la plupart des projets d'atténuation portant sur l'appui aux communications nationales, l'éducation, la formation et la sensibilisation du public, la

multiplication des environnements favorables et le renforcement des capacités institutionnelles. Les 26 projets et programmes approuvés au titre du Fonds pour les PMA ont permis de renforcer la capacité de 119 025 personnes (dont 52,3 % de femmes) à reconnaître les risques climatiques ou à participer à l'application de mesures d'adaptation.

77. En 2021, ces Fonds ont fourni une assistance technique à 131 projets isolés ou plurisectoriels, correspondant à diverses priorités en matière de renforcement des capacités, à savoir 22 projets menés au titre de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence, 83 projets d'atténuation et 26 projets d'adaptation. Les ressources du FEM allouées à ces activités de renforcement des capacités se sont montées à environ 346,1 millions de dollars, dont 102,8 millions pour les activités de 65 projets visant à apporter un appui à 70 PEID et PMA.

78. Le FEM a continué de diriger l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence, créée par la COP à sa vingt et unième session pour contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et techniques des Parties non visées à l'annexe I en vue de satisfaire aux critères renforcés de transparence tels que définis à l'article 13 de l'Accord de Paris. L'Initiative vient en aide aux pays en développement parties qui en font la demande et souhaitent combler leurs lacunes et satisfaire leurs besoins en matière de capacités institutionnelles, stratégiques et individuelles. Les projets soutenus par l'Initiative sont axés sur les capacités institutionnelles en matière de transparence, l'établissement d'inventaires des GES, la gestion des bases de données sur les émissions et les systèmes de collecte, de gestion et d'utilisation des données d'activité et des facteurs d'émission. Les projets liés à l'adaptation étaient axés sur le renforcement des capacités d'application des mesures d'adaptation, l'éducation, la formation et la sensibilisation du public, ainsi que la multiplication des environnements favorables.

79. Au 30 juin 2022, le portefeuille de projets de l'Initiative comprenait 88 projets : 82 projets nationaux, 1 projet régional et 5 projets mondiaux (dont plus de 88 % avaient été approuvés ou validés et étaient au stade de la mise en œuvre) appuyant 86 pays. Les fonds alloués au titre de l'Initiative s'élevaient à 144,6 millions de dollars, ce montant comprenant les financements de projets du FEM, les subventions à l'élaboration de projets et les frais d'agence. Pendant la période allant de juillet 2021 à juin 2022, le secrétariat du FEM a approuvé 15 projets nationaux, ce qui représente un montant de 25,7 millions de dollars de financement de projets et de frais d'agence fournis par le FEM.

80. Le FEM a financé la poursuite du Programme mondial d'appui, fusionné en septembre 2021 avec la Plateforme de coopération mondiale de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence et conçu pour aider les pays à passer au cadre de transparence renforcé et aux rapports biennaux au titre de la transparence avant la fin de 2026.

81. Le FEM a continué de faciliter l'exécution d'activités au titre de l'article 6 de la Convention, y compris dans le cadre du programme de travail de Doha, par exemple en apportant des ressources financières aux Parties non visées à l'annexe I, en particulier aux États d'Afrique, aux PMA et aux PEID. En 2021, il a dépensé plus de 98,4 millions de dollars pour l'éducation, la formation et la sensibilisation du public au titre de sa programmation ordinaire pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

82. Le FEM a également aidé les pays en développement à entreprendre des évaluations des besoins technologiques. Au cours de la période considérée, des activités de renforcement des capacités ont été menées dans le cadre de la phase IV du projet mondial d'évaluation des besoins technologiques, notamment la tenue d'un atelier régional de renforcement des capacités, l'organisation de deux missions d'assistance technique en Afrique et la publication de deux nouveaux manuels, l'un sur les technologies climatiques en milieu urbain et l'autre sur les peuples autochtones et les technologies climatiques. En outre, le Programme de microfinancements du FEM axé sur l'atténuation a mis l'accent sur le renforcement des capacités, la gestion des connaissances et la création systématique de cadres et de mécanismes favorables au niveau des collectivités locales, ainsi que sur la nécessité de nouer des partenariats dans le cadre d'initiatives nationales et mondiales pour faire en sorte que les mesures innovantes soient appliquées selon une approche axée sur les programmes et en accroître ainsi l'impact.

C. Conseil du Fonds pour l'adaptation

83. Au cours de la période considérée, le Fonds pour l'adaptation a continué d'appuyer le renforcement des capacités institutionnelles et techniques à long terme dans le cadre de son Programme de développement de la capacité d'accès au financement de l'action climatique, au moyen duquel il a continué de fournir un appui à la préparation et au renforcement des capacités aux entités d'exécution nationale accréditées et aux pays en développement, à la fois en ligne et en présentiel, afin de faciliter leur accès au financement de l'action climatique et de les aider à élaborer des programmes de financement de l'adaptation. Il a proposé à cette fin des séminaires, des ateliers, des webinaires, des cadres d'échanges entre pays et des activités d'apprentissage. Les guichets de financement prévus par le Fonds se sont élargis et comprennent désormais le financement de projets ordinaires, l'accès direct facilité, l'innovation, le financement de projets régionaux et des dons de faible montant en faveur de la préparation, de l'apprentissage et du développement des projets à plus grande échelle.

84. Le Fonds a également continué d'accroître l'efficacité de l'appui à la préparation et au renforcement des capacités en faisant participer activement d'autres organisations appuyant le renforcement des capacités d'adaptation aux actions menées, à savoir par exemple l'organisation conjointe de manifestations, la contribution à l'élaboration de supports d'orientation et de connaissances produits en interne et par des parties prenantes externes, et en participant à des activités et des manifestations parrainées par d'autres organisations pour offrir aux pays en développement un appui en matière de renforcement des capacités.

85. Le Fonds a tenu en présentiel, du 26 au 30 septembre 2022, son séminaire annuel sur le développement de la capacité d'accès au financement de l'action climatique destiné aux entités d'exécution nationales accréditées. Ce séminaire, auquel ont assisté 60 participants de 25 pays, a facilité le dialogue, la mise en commun des connaissances et les échanges sur la programmation du financement de l'action climatique et l'accès à ce financement et sur le portefeuille de projets de plus en plus étoffé du Fonds. Les participants se sont également penchés sur des questions relatives aux mesures à prendre pour remédier aux lacunes et aux besoins en matière de renforcement des capacités, comme les politiques, le développement des projets à plus grande échelle, les communications, la gestion des connaissances, l'innovation en matière d'adaptation, les questions de genre et les garanties environnementales et sociales, ainsi que l'appui offert par le Fonds au réseau de praticiens des entités à accès direct.

86. Une série d'ateliers de formation à l'accréditation mondiale a été organisée en ligne entre juillet 2021 et juin 2022, dont un atelier axé sur l'accès au financement de l'action climatique et l'appui aux activités préparatoires permettant de faire accréditer une deuxième entité d'exécution nationale, tenu en ligne le 9 juin 2022. Les entités d'exécution nationales accréditées ont fait part de leur expérience en matière d'accréditation et des enseignements qu'elles en ont tirés, dans le souci de renforcer la confiance dans l'accès aux ressources du Fonds grâce à des modalités d'accès direct. En outre, le Fonds a organisé en présentiel, du 21 au 24 juin 2022, en partenariat avec Fundecooperación, organisme spécialisé dans le développement durable, un atelier consacré à l'accès direct facilité, qui a permis à des entités d'exécution nationales accréditées de mettre en commun des enseignements retenus, des connaissances et des données d'expérience concernant la programmation du financement de l'adaptation et l'élaboration de projets d'adaptation, tout en encourageant le recours à des moyens d'accès direct.

87. Afin d'accélérer, d'encourager et de favoriser l'innovation de sorte à assurer une adaptation efficace et à long terme aux changements climatiques, le Fonds a tenu, les 22 et 23 novembre 2021, un atelier en ligne sur l'innovation dans le domaine de l'adaptation. Cet atelier a facilité le dialogue et les échanges sur les différents types d'innovation et a permis de donner une image claire des processus et des schémas d'innovation liés à l'adaptation. Les participants ont débattu de la conception et de la mise au point, dans le cadre du guichet de financement de l'innovation du Fonds, de projets visant à faire progresser l'innovation en matière d'adaptation.

88. Le 9 décembre 2021, le Fonds a organisé, dans le cadre de ses nouveaux guichets de financement, son treizième webinaire à l'intention des entités d'exécution nationales accréditées sur l'amélioration de l'accès au financement de l'adaptation, en vue de renforcer l'accès des pays en développement à ce type de financement.

89. À l'initiative d'entités d'exécution nationales accréditées auprès du Fonds et des entités à accès direct du FVC, le Fonds a continué d'apporter un appui au réseau de praticiens des entités à accès direct, en partenariat avec le FVC. Au 30 juin 2022, le réseau de praticiens avait engagé 1,2 million d'euros pour financer l'appui à l'exécution d'activités de renforcement des capacités par ses membres. Il s'agit d'un bon exemple d'initiative de renforcement des capacités pilotée par les pays et dirigée par ceux-ci, dans laquelle le recensement des lacunes, des besoins et des solutions en matière de capacités, ainsi que la mise en œuvre des solutions, sont entièrement prévus pour les pays qui ont besoin d'un appui en matière de renforcement des capacités.

90. Le Fonds a participé à des activités de sensibilisation afin de faire connaître les possibilités qu'il offrait en matière de financement, pendant la Semaine mondiale de l'adaptation au Botswana (22 au 26 août 2022) organisée par le secrétariat, qui comprenait l'Expo PNA tenue par le Groupe d'experts des PMA, l'initiative « Resilience Frontiers », organisée par le secrétariat, l'initiative des Nations Unies pour les plans nationaux d'adaptation (UN4NAPs) et la quarante-deuxième réunion du Groupe d'experts des PMA. À cette occasion, des discussions bilatérales ont été engagées avec des organismes et des organes des Nations Unies afin d'améliorer la fourniture d'appui au renforcement des capacités en Afrique et à l'échelle mondiale.

91. Le Fonds a fait des présentations et dispensé des formations dans le cadre de l'atelier consacré à l'accès au financement de l'action climatique dans les États arabes, organisé par le secrétariat en Tunisie du 18 au 20 septembre 2022. Cet atelier, qui a réuni les centres de liaison nationaux des États arabes pour la Convention, le Fonds pour l'adaptation, le FVC et le FEM, avait pour but de valider le projet de stratégie d'accès au financement de l'action climatique et de mobilisation de ce financement pour les États arabes, de mieux faire connaître les différents types de sources et d'instruments de financement de l'action climatique disponibles, de recenser les besoins prioritaires communs en matière d'adaptation et d'atténuation dans la région et de les transformer en ébauches de projets.

92. Le Fonds a fait part de son expérience s'agissant de remédier aux lacunes et aux besoins en matière de capacités, à l'occasion du Pôle régional africain de la résilience (Africa Regional Resilience Hub), organisé du 19 au 22 septembre 2022 par SouthSouthNorth et l'Alliance pour le climat et le développement. Cette manifestation comportait une séance sur les approches ascendantes du financement de l'action climatique menée par les organisations de la société civile africaines, y compris les obstacles et les perspectives en la matière, qui a mis en lumière l'expérience du Fonds en matière d'appui à l'action climatique menée à l'échelle locale, notamment grâce à l'accès direct facilité et aux guichets de financement de l'innovation mis en place par le Fonds pour faciliter l'accès à ses programmes de financement.

93. En outre, le Fonds a mis au point et lancé un cours de formation en ligne gratuit consacré à ses dons destinés à l'extension des projets à l'intention des entités d'exécution nationales souhaitant développer à plus grande échelle leurs projets relevant du Fonds. Ce cours est disponible en anglais, en français et en espagnol et peut être consulté sur le site Web du Fonds.

94. Pour faire part à des parties prenantes externes de ses connaissances et de son expérience dans divers thèmes et domaines liés à l'adaptation, le Fonds a produit et diffusé un certain nombre de publications, notamment en ce qui concerne :

a) Les enseignements retenus en matière de sécurité alimentaire et de résilience face aux changements climatiques, communiqués par des entités d'exécution nationales accréditées dans le cadre de la manifestation internationale de mise en commun des connaissances relevant du Fonds, organisée en 2021 par la Banque indienne pour l'agriculture et le développement rural ;

- b) Les approches transfrontières régionales en matière d'actions et d'interventions relatives à l'adaptation aux changements climatiques relevant du portefeuille du Fonds ;
 - c) Les méthodes transversales de prise en compte des questions de genre dans les interventions relatives à l'adaptation ;
 - d) La participation des jeunes aux projets d'adaptation aux changements climatiques financés par le Fonds ;
 - e) La procédure d'accréditation simplifiée du Fonds, y compris les enseignements qui en ont été tirés et les recommandations tendant à apporter des améliorations ;
 - f) Les enseignements tirés de l'appui constant au renforcement des capacités des entités d'exécution du Fonds grâce au renouvellement des accréditations auprès de ce dernier.
-